

Parc national de la Vanoise

Objectif 2.3.1 Connaître et suivre les évolutions des patrimoines et des activités humaines au regard des objectifs de la charte

Contexte

Les éléments de forte valeur patrimoniale requièrent une attention particulière, qui suppose leur identification et leur localisation précises, afin de tenir compte de leur présence en un lieu donné, soit pour programmer les actions de restauration ou de gestion nécessaires, soit pour adapter les mesures de gestion agropastorales, soit pour éviter les éventuels dommages générés par des projets d'aménagement ou d'équipement. L'évaluation complémentaire de l'état de conservation et de la valeur patrimoniale permet de définir les priorités d'intervention, ou parfois ses modalités (patrimoine bâti). La connaissance de ces éléments et de leur distribution dans le coeur du parc national est également nécessaire pour définir les lieux d'interprétation et de valorisation sur site. L'observatoire photographique des paysages mis en place par le parc national en 2009 est un outil de connaissance et de suivi de l'évolution des paysages à mobiliser pour ouvrir les débats et apporter une aide à la décision. La connaissance et le suivi de l'activité pastorale et des différentes formes de fréquentation touristique, contribuent à conforter les interactions positives (prairies de fauche...) et à limiter les interactions négatives (dérangements, dégâts).

Enjeux

Cet objectif répond directement à l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines. Il recoupe d'autres enjeux, comme celui de Pérenniser la complémentarité entre une naturalité préservée et une économie agropastorale dynamique et ainsi que le nouvel enjeu de la charte de Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire à travers le porter à connaissance et la diffusion des connaissances.

Objectifs poursuivis

- La stratégie scientifique, de connaissance et de suivi définie avec le conseil scientifique constitue le socle des priorités d'interventions du parc national en matière de recherche. Sa finalisation pourra conduire à ajuster ou compléter les mesures des objectifs 2.3.1 et 2.3.2, ainsi que les mesures relatives au suivi des connaissances dans les orientations pour l'aire d'adhésion.

[...]

- Pour faciliter l'anticipation dans la prise en compte des éléments patrimoniaux par les acteurs locaux concernés, en premier lieu les communes, aménageurs, agriculteurs ou forestiers, bureaux d'études, le porter à connaissance des informations et connaissances recueillies doit être développé. La localisation des éléments patrimoniaux recensés sur le territoire sera mise à disposition des acteurs sur une plate-forme cartographique accessible par Internet.

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Parc national de la Vanoise

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]		[...]
2.3.1.c - Inventorier de manière localisée les vestiges archéologiques et historiques de l'occupation humaine	Piloter l'inventaire, assurer le suivi, réaliser et diffuser les porter à connaissance		DRAC, Conservation départementale du patrimoine, Service régional de l'inventaire, FACIM
2.3.1.d - Réaliser un inventaire qualitatif du bâti et des témoignages de l'exploitation des terrains (canaux, murets, etc.)	Piloter l'inventaire, assurer le suivi, réaliser et diffuser les porter à connaissance		SDAP, CAUE
[...]	[...]	[...]	[...]
2.3.1.h ? - Poursuivre l'Observatoire photographiques des paysages de Vanoise, analyser les changements observés et valoriser ces résultats	Analyser les changements et mettre à disposition des acteurs et du public	Recours à l'observatoire dans les politiques communales, notamment lors de la préparation des documents d'urbanisme	Intercommunalités, APTV, SPM
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4186

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-25 11:22